

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00424
Numéro SIREN : 449 572 759
Nom ou dénomination : 4K 2D

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2017 sous le numéro de dépôt A2017/009620

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
.....
ANNECY

Dénomination : 4K 2D
Adresse : Zac de la Mandallaz Épagny 74330 Epagny Metz-tessy -
FRANCE-

n° de gestion : 2003B00424
n° d'identification : 449 572 759

n° de dépôt : A2017/009620
Date du dépôt : 13/12/2017

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
27/01/2017



702345

4K 2D

Société par actions simplifiée au capital de 62 830 €
Siège social : ZAC de la Mandalaz - 74330 EPAGNY
449 572 759 RCS ANNECY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 27 JANVIER 2017**

L'an deux mil dix-sept,
Le vingt-sept janvier,
A dix-sept heures,

Les associés de la société 4K 2D se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège de la société OPTIQUE PARTICIPATIONS, sis à CHAPONOST (69630), 74, route de Brignais, sur convocation faite par lettre simple adressée le 12 janvier 2017 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par la société OPTIQUE PARTICIPATIONS, en sa qualité de Présidente de la Société, représentée par Monsieur Laurent TORRILHON.

La société FIDAUDIT FRANCE, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 30 000 actions sur les 30 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Copie des lettres de convocation adressées aux associés et au Commissaire aux comptes, ainsi que l'avis de réception signé par ce dernier,
- La feuille de présence à l'Assemblée et la liste des associés,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- Le rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- Les rapports du Commissaire aux comptes,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

-
- Situation de la personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société,
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
-

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président et après avoir constaté que Monsieur Bertrand LERAT ne dispose plus du pouvoir d'engager la Société, décide de supprimer la mention de son nom en tant que « personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la Société ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

*Extrait certifié conforme,
P/ la Société OPTIQUE PARTICIPATIONS
Présidente
Monsieur Laurent TORRILHON*